



Le 25 juin 2014



## Comité Technique DGAC

23 juin 2014

Face aux multiples manquements de l'administration et du gouvernement à leurs engagements FO avait déposé un préavis de grève pour le 24 juin journée de la tenue du Comité de Suivi du Protocole afin de signifier clairement que les limites étaient atteintes. Dans le cadre de la conciliation FO a été reçu au ministère le matin du 23 juin avant la tenue du CT DGAC. FO a obtenu l'accélération des procédures permettant la mise en paiement sur les salaires d'octobre 2014 des mesures bloquées.

**FO syndicat LIBRE et INDÉPENDANT de toute organisation ou parti politique continuera à défendre en toutes circonstances les intérêts de TOUS les personnels.**

### Arrêté RTAC

L'examen de ce texte avait été reporté au 23 juin suite à la demande de l'UTCAC d'inclure les enquêteurs BEA dans le texte. **Comme l'avait fait remarquer FO dans son précédent compte rendu il reste à élaborer la « filière enquête » qui définira les conditions d'accès aux emplois fonctionnels. Lors du CSP du 24 juin FO a fait la demande d'un lancement rapide de ce GT malheureusement matériellement impossible à lancer avant l'automne.**

A noter que dans l'intervalle, les collègues du BEA sont provisoirement nommés sur des postes de chargé d'affaire qui leur donnent accès aux mêmes prérogatives indemnitaires et statutaires.

### Prime de redéploiement des compétences

**FO a obtenu la garantie de son versement dès octobre.** Tous les services en voie de réorganisation sont inclus dans le texte à date d'effet de la signature du protocole donc tous les agents concernés par les restructurations (sans exception) pourront y prétendre s'ils réunissent les conditions.

### Retraite ICNA (Complément Individuel Temporaire)

**FO a fait confirmer par le ministère que le texte est définitivement validé.** Son application passera par une adoption préalable : soit en Loi de Finance Rectificative de juillet 2014 soit en Loi de Finance 2015 en septembre. **Dans tous les cas la mise en œuvre interviendra au plus tard en fin d'année 2014.**

Concernant la limite d'âge ICNA, le texte « erroné » de 2011 est toujours en vigueur et s'applique ! La demande de correction de ce texte est en circuit de validation au Guichet Unique qui n'a toujours pas donné son accord !



## NBI 2012 et 2013

La DGAC a confirmé en CT DGAC ce que **FO avait obtenu le matin au ministère : la « NBI 2012 » sera régularisée et payée en octobre 2014.**

**La DGAC s'est également engagée à rédiger rapidement l'arrêté « NBI 2013 » (qui est une simple modification du précédent) et à le transmettre rapidement au Guichet Unique.**

## Avancement TSEEAC

La tenue d'une CAP avancement TSEEAC est prévue le 02 juillet 2014.

Nous avons maintenant les chiffres exacts transmis par la DSNA :

- **sur 84 TSEEAC N proposables au grade Principal, seulement 58 pourront être inscrits !!**
  - **sur 47 TSEEAC P proposables au grade Exceptionnel, seulement 28 pourront être inscrits !!**
- Et cette situation n'est en aucun cas admissible par FO !!**

FO est à nouveau intervenu sur ce sujet en CT DGAC (nous n'avions pas encore les chiffres à ce moment-là !) pour signifier son opposition à la réduction des taux d'avancement pour les TSEEAC.

- **Malgré les retards de grade et donc d'échelon !**
- **Malgré l'accès retardé à la 2<sup>ème</sup> qualification !**
- **Malgré la perte indemnitaire liée au retard d'obtention de cette qualification !**
- **Malgré le retard induit pour obtenir un poste « 2<sup>ème</sup> qualification exigée » en CAP !**
- **Malgré l'accès retardé aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC !**

La DGAC s'est contentée de répondre que cette mesure était imposée par la Fonction Publique sans aucune négociation et que contrairement aux ICNA et IESSA les TSEEAC ne sont pas un corps à statut législatif et à avancement fonctionnel !!

**FO a déjà écrit à la Ministre de la Fonction Publique afin d'expliquer les impacts multiples et spécifiques au corps des TSEEAC ! FO insistera à nouveau en ce sens et continuera à demander le retrait de cette mesure !**

## Logement Cayenne : le SG étudie la solution Mayotte avec le SNIA

FO était déjà intervenu sur la problématique « forte hausse des loyers » à la Réunion et à Mayotte l'année dernière pendant la négociation protocolaire. La DGAC avait répondu favorablement à notre demande et avait mis en place les mesures nécessaires pour diminuer l'impact de ces hausses de loyer dues à la reprise de gestion des logements par France-Domaine !!

Afin d'accélérer la procédure FO avait préalablement informé les services de la DO et du SNIA de la nature du problème et a donc réitéré son intervention en CT DGAC afin de réexpliquer le contexte et de demander la mise en œuvre pour Cayenne de mesures similaires à celles de l'océan indien.

**Le SG prendra contact avec la DO et le SNIA afin d'apporter une réponse rapide et concrète à la problématique des agents.**

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !**

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

Contacts SNNA-FO : Thierry MOROT – Eric LALLIS – Vincent BACHELIER

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom & Prénom :

Email :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

A....., le..... Signature

☎ :

Portable :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :

SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

33704 MERIGNAC CEDEX

